

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 04 juillet 2025 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française

A.M. 22-04-2026

M.B. 13-05-2026

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Vu le décret du 03 juin 2021 relatif à la planification de l'offre médicale en Communauté française, articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 juillet 2025 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans les articles 2 et 3 de l'arrêté ministériel du 04 juillet 2025 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française, la phrase :

« b) en qualité de représentant du Ministre francophone en charge de la Santé au sein de la Commission communautaire commune tel que visé à l'article 4, §2, 2^o, b), du décret :

- Effectif : Néant ;
- Suppléante : Néant ; »

est remplacée par la phrase :

« b) en qualité de représentant du Ministre francophone en charge de la Santé au sein de la Commission communautaire commune tel que visé à l'article 4, §2, 2^o, b), du décret :

- Effective : Khadija BOUDIBA ;
- Suppléant : Olivier GILLIS ; ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 31 mars 2026.

Bruxelles, le 22 avril 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,
Y. COPPIETERS